

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté relatif à l'ouverture du registre d'inscriptions à l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire - session 2019

La rectrice de l'académie de Grenoble,
Chancelière des universités,

Vu le code de l'éducation, articles D222-4 à D222-7 et D222-31 à D22-33,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premiers et seconds degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 complétée par la note de service n° 2009-188 du 17 décembre 2009, et la note de service n°2018-041 du 19-03-2018 BOEN n°12 du 22 mars 2018.

Rectorat

Division
des examens et
concours

DEC3 / XIII / 2018 / 325

ARRETE

Article 1er :

Le registre d'inscription est ouvert du mardi 28 août 2018 au jeudi 4 octobre 2018.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur l'intranet de l'académie de Grenoble dans la rubrique personnel concours, et sera transmis au rectorat accompagné du rapport d'activité de 5 pages, au plus tard le jeudi 4 octobre 2018, le cachet de la poste faisant foi.

Article 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Grenoble et Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 23 juillet 2018

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général adjoint

Fabien JAILLET

